

<https://47.snuipp.fr/FS-SSCT-du-15-juin-2023>



FS-SSCT du 15 juin 2023

- Paritarisme - SSCT - Les compte-rendus SSCT -

Date de mise en ligne : jeudi 22 juin 2023

Dernière mise à jour : 22 juin 2023

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Cette formation spéciale s'est à nouveau tenue en l'absence du DASEN, excusé et pris par d'autres obligations académiques. La FSU a regretté son absence et exprimé son impression que l'on s'intéresse peu aux conditions de travail des personnels à la direction de notre département.

Autour de la table ou en visio, au-delà des représentants des personnels la F3SCT était composé des membres suivants :

- Mme Coche : inspectrice de santé et sécurité au travail
- Mme Charbinat : infirmière de prévention
- Dr Patard : médecin de prévention
- M. Soulard : chef du cabinet de l'inspecteur d'académie
- M. Jaillet : secrétaire général de la DSDEN47

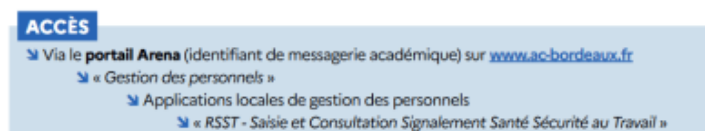
Fiches santé et sécurité au travail traitées depuis le mois de 21 mars 2023

Désormais la rédaction de la fiche SST peut se faire directement en ligne, suite à la parution du COEE du 24 mars 2023 :

<https://coee47.ac-bordeaux.fr/index.php?action=9&courrier=5583>

Les fiches papier sont toujours possibles et les modèles accessibles ici :

<https://www.ac-bordeaux.fr/hygiene-et-securite-au-travail-122254>



Plusieurs problématiques ressortent des dernières fiches SST :

- les élèves hautement perturbateurs
- des atteintes à la laïcité
- des comportements de parents violents et agressifs vis-à-vis des personnels
- le bâti

Les réponses et l'accompagnement des personnels par les supérieurs hiérarchiques, lorsqu'ils expriment une souffrance à travers la rédaction d'une fiche SST, ne sont pas encore à la hauteur des situations. Au-delà de la réponse écrite à la fiche, il a été demandé à ce que dans le premier degré les IEN poursuivent l'accompagnement en assurant un suivi des fiches, en prenant l'attache des personnels concernés et en s'assurant que tout soit fait pour améliorer la situation.

Les faits d'établissements

Dans certaines situations, la fiche SST concernant le personnel ne couvre pas toutes les dimensions de la situation à traiter et il est désormais indispensable d'avoir recours au fait établissement qui permet une action immédiate.

Face à des situations d'agressions que subissent les personnels car malheureusement les maux de la société sont entrés dans le quotidien des écoles. On déplore que de plus en plus souvent les barrières de la communication respectueuse sautent et certains de nos contemporains ne savent plus dialoguer.

Face à cela, le discours de l'institution doit être clair, les personnels doivent se saisir des faits établissements dans tous les atteintes suivantes :

Sécurité et climat des établissements

Atteinte aux biens

Valeurs de la république

Atteinte aux personnels